

« L'acte II du ministère de Gérald Darmanin doit être celui du droit et non de la démagogie »

Le Monde, Tribune, par Matthieu Quinquis, avocat, est président de la section française de l'Observatoire international des prisons, le 16 octobre 2025

https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/10/16/l-acte-ii-du-ministere-de-gerald-darmanin-doit-etre-celui-du-droit-et-non-de-la-demagogie_6647145_3232.html

La reconduction d'un ministre de la justice porté par une conception « ultrasécuritaire » des politiques pénitentiaire est préoccupante, s'inquiète Matthieu Quinquis, président de la section française de l'Observatoire international des prisons, dans une tribune au « Monde ».

Gérald Darmanin a été reconduit comme garde des sceaux [au sein du gouvernement Lecornu II](#), le 12 octobre. Une nomination pour le moins inquiétante, puisqu'elle revient à confier une nouvelle fois à l'artisan de la [surenchère répressive de ces derniers mois](#) les clés d'un ministère qui, plus que tout autre, devrait protéger la République de ses propres excès. Il n'en est pourtant rien.

Il faut se souvenir combien son premier passage Place Vendôme, dans le gouvernement Bayrou, fut le théâtre de déclarations trompeuses suggérant que le système carcéral manquerait de fermeté. Un procédé rhétorique encore récemment employé lorsqu'il affirmait, par exemple, qu'il fallait construire [quatre nouveaux établissements de haute sécurité](#) « pour qu'une prison ressemble à une prison » (RTL, le 10 septembre). Cette formule, d'un culot inouï quand on connaît l'état déplorable du parc carcéral français et la souffrance qu'il abrite, passe sous silence [l'existence de régimes d'isolement stricts](#) et d'une logique disciplinaire qui irrigue [jusqu'aux moindres rouages de l'institution](#).

Cette posture illustre une dérive plus profonde. La prison est utilisée comme un outil de communication au service de politiques pénales et pénitentiaires ultrasécuritaires. Le discours s'inscrit dans une logique de mise en scène permanente, où l'affichage d'autorité supplante toute réflexion sur la pertinence des mesures annoncées.

Registre démagogique

Qu'il s'agisse de [l'interdiction absurde des activités dites « ludiques »](#), de l'expulsion massive des étrangers détenus au mépris de tout droit à la réinsertion, ou encore du retour sous un nouveau nom des quartiers de haute sécurité avec les quartiers de lutte contre la criminalité organisée, la même logique prévaut : convoquer le « bon sens » pour sabrer des pans entiers d'un droit pénitentiaire dont il ignore tout des enjeux.

Lire aussi la tribune | Article réservé à nos abonnés [Julia Schmitz, juriste : « La surpopulation carcérale n'a toujours pas trouvé de réponse politique malgré des mises en garde répétées »](#)

Jamais un garde des sceaux n'avait sombré si consciemment dans un tel registre démagogique, à mille lieues de la hauteur de vue à laquelle devrait astreindre cette fonction. Mais il y a pire. Cette fuite en avant stérile ne fait qu'accroître la [défiance envers l'institution judiciaire](#) et aggraver les fractures sociales qu'elle devrait contribuer à réduire.

Contredire point par point ces ambitions est une vaine tentative. Rappelons simplement, puisqu'il en est encore besoin, que peu de politiques publiques convergent de manière si unanime, interprofessionnelle et transpartisane vers un tel constat : le système pénal et carcéral français est à l'agonie. Voilà ce qui devrait préoccuper le ministre.

A peine construites, les prisons se remplissent et se dégradent, exposant leurs occupants à des traitements d'un autre temps. Les personnes détenues, [pour plus de deux tiers d'entre elles entassées dans des maisons d'arrêt occupées à près de 165 %](#), attendent oisivement une illumination quant au sens de leur peine dans des cellules insalubres et surpeuplées.

Solutions réductionnistes

L'enfermement reste au cœur de l'échelle des peines, alors que la norme pénale offre d'autres solutions moins désocialisantes et plus constructives, pouvant convenir à au moins 90 % des personnes condamnées entrant en détention, dont la peine ne dépasse pas deux ans ([pour 73 % elle ne dépasse pas un an](#)). Des solutions réductionnistes existent, d'autres sont à inventer. Encore faut-il admettre la nécessité de rompre avec la pulsion punitive à la fois inhumaine, coûteuse et inefficace en matière de lutte contre la récidive, qui gangrène les sociétés dites « modernes ».

L'acte II du ministère de Gérald Darmanin qui s'ouvre ne peut se permettre de rejouer la même partition. Il doit être celui de la raison et non de l'idéologie, celui du droit et non de la démagogie. Car que vaut un Etat qui prétend [faire payer des frais d'incarcération](#) à celles et ceux qu'il enferme dans des cellules infestées de rats, de cafards et de punaises de lit, aux fenêtres délabrées, sans même leur garantir l'accès aux soins ?

La dignité humaine ne se monnaie pas. Les droits fondamentaux des plus de 84 000 personnes détenues – 10 000 de plus en deux ans – et de leurs proches ne sauraient être plus longtemps sacrifiés sur l'autel d'un populisme pénal érigé en principe de gouvernement.

Matthieu Quinquis, avocat, est président de la section française de l'Observatoire international des prisons.